

Délibération N° 2021-87

Le Conseil d'administration, en sa séance du 26 novembre 2021,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts modifiés de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ; modifiés ;
- Vu** les avis de la CFVU rendus lors de la séance du 19 novembre 2021,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Examen des avis de la CFVU du 19 novembre 2021

1/ Modifications de maquettes 2021-2022

Les modifications de maquettes concernent les formations suivantes, conformément aux documents joints en annexe : Master 1 HCP 2021 ; M2 MEEF Anglais parcours B 2021 ; L2 LAS Psychologie 2021-2022.

2/ Exonération des droits d'inscription DU Dialogues 2021-2022

L'exonération des droits d'inscription est totale pour les étudiant.es inscrit.es en DU « Dialogues locuteur/trices de langues afghanes ».

3/ Capacité d'accueil 2022-2023 des L1,

Les capacités d'accueil 2022-2023 par mention et libellé couple/étape correspondent à 5501 places, conformément aux documents joints en annexe.

Attendus spécifiques 2022-2023 et le cadrage des modalités d'examens des candidatures, Parcoursup 2022-2023

Les attendus spécifiques et le cadrage des modalités d'examens des candidatures, Parcoursup 2022-2023 sont détaillés dans les documents joints en annexe.

Attendus et capacités des BUT – IUT Lumière 2022-2023

Les critères retenus par la commission d'examen des vœux sont détaillés dans les documents joints en annexe.

4/ Création DU « Prep'SEG » du CIEF

Le CIEF ouvre une nouvelle collaboration avec l'UFR SEG. Cette formation linguistique comporte un volet de langue générale et de langue de spécialité. A l'issue de cette formation, les étudiant.es pourront postuler en Licence économie gestion en ayant les moyens linguistiques et méthodologiques de poursuivre et de réussir leurs études.

5/ Modifications de maquettes du CIEF 2022-2026

Les maquettes concernées sont détaillées dans les documents joints en annexe

6/ Tarifs CIEF 2022-2023

Les tarifs du CIEF au titre de 2022-2023 sont maintenus conformément aux documents joints en annexe.

7/ Conventions

- **SUAPS/CREPS** : convention précisant les dispositions en faveur des conditions d'accueil, de scolarisation, de soutien et d'accompagnement des sportifs de haut niveau (étalement du cursus de formation, dispense d'assiduité, aménagements des examens...).

- **Université Lyon 2/Mairie de Belleville en Beaujolais** : convention de reversement dans le cadre du projet « campus connectés » définissant les conditions et modalités de reversement de la part de la subvention par le Porteur de projet au Partenaire », c'est-à-dire aux relations financières entre le partenaire porteur du projet et l'Université.
- **Université Lyon 2/Communauté d'agglomération de l'ouest rhodanien** : convention de reversement dans le cadre du projet « campus connectés » définissant les conditions et modalités de reversement de la part de la subvention par le Porteur de projet au Partenaire », c'est-à-dire aux relations financières entre le partenaire porteur du projet et l'Université.
- **UFR Droit Julie-Victoire Daubié/IEP de Lyon** : avenant n°1 à la convention de partenariat du Master mention droit public, parcours droits de l'homme. Modification de la convention initiale portant sur l'organisation pédagogique et la prise en charge des heures d'enseignement.
- **ISPEF/IFCS TL** : avenant financier 2020-2021 du Master Sciences de l'éducation. Ce nouvel avenant financier permet le règlement des frais 2020-2021 sur facture de l'Université Lyon 2 émise par après la dernière heure de cours.
- **UFR TT/Syndicat mixte du Beaujolais (Geopark)** : convention de partenariat ayant pour objet de préciser les missions, les engagements, les moyens et les modalités de la collaboration entre le Syndicat Mixte du Beaujolais et l'Université Lyon 2 pour favoriser à la fois l'insertion professionnelle des étudiants de la licence professionnelle guide conférencier et professionnaliser les GéoGuides du Geopark.
- **UFR TT/Only Lyon tourisme et congrès** : convention de partenariat ayant pour objet de préciser les engagements, les moyens et les modalités de la collaboration que OnlyLyon tourisme et congrès et l'Université Lyon 2 entendent mettre en œuvre un partenariat pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants de la licence professionnelle guide conférencier.
- **UFR TT/Centre culturel le Rize** : convention de partenariat ayant pour objet de préciser les missions, les engagements, les moyens et les modalités de la collaboration que le Rize et l'Université Lyon 2 entendent mettre en œuvre un partenariat pour favoriser à la fois l'insertion professionnelle des étudiants de la licence professionnelle guide conférencier et pérenniser des parcours guidés.
- **UFR TT/Carrefour des cultures africaines (CCA)** : convention de partenariat ayant pour objet de définir la mise en œuvre du projet, les missions, les engagements, les moyens et les modalités de la collaboration que le CCA et l'Université Lyon 2 entendent mettre en œuvre un partenariat ayant pour but de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants du Master 2 Histoire, Civilisation et Patrimoine/Culture de l'Ecrit et de l'Image et définir une nouvelle stratégie pour la valorisation du fond patrimonial du CCA.
- **UFR TT/EPLEFPA de Vienne/Seyssuel** : avenant à la convention de partenariat. Renouveau de la convention portant sur la Licence Professionnelle "Technicien chargé de projets milieux aquatiques et eaux pluviales" pour l'année 2021/2022 et modification du calendrier et de l'annexe financière
- **UFR TT/ Université de Tbilissi (Géorgie)** : Convention sur les services d'enseignement du DPI Master tourisme, notamment les modalités de versement par l'Université de Tbilissi à l'Université Lyon 2 de la rémunération des heures de travail des enseignants de l'Université Lyon 2.

Les modifications de maquettes 2021-2022, l'exonération des droits d'inscription du DU « Dialogues 2021-2022 », les capacités d'accueil 2022-2023 en L1, les attendus et capacités des BUT – IUT 2022-2023, les attendus et cadrage des modalités d'examens des candidatures Parcoursup 2022-2023, la création du DU du CIEF « Prep'SEG », les modifications de maquettes du CIEF 2022-2026, les tarifs du CIEF 2022-23 ainsi que les avenants et les conventions susvisés sont approuvés conformément aux documents joints en annexe.

La présente délibération est approuvée à la majorité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36
 Quorum : 18
 Présents et représentés : 27
 Dont :
 Pour : 25
 Abstentions : 2

Convention

- **UFR Droit Julie-Victoire Daubié/ICLY** : avenant 2020-2022 à la convention cadre du 19 mai 2003 (licence/master droit). Cet avenant procède à l'augmentation de la capacité d'accueil des étudiants de l'ICLY, au sein de la Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié, en prenant pour référence le nombre d'inscriptions définitives pour l'année universitaire 2020-2021

L'avenant susvisé est approuvé à la majorité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 27

Dont :

Pour : 21

Contre : 5

Abstention : 1

N.B. : Le point relatif à l'exonération des droits d'inscription (point 06 de l'avis de la CFVU) bénéficie d'un vote différencié du Conseil d'administration, conformément à la délibération 2021-87.

Fait à Lyon, le 29 novembre 2021

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 3 décembre 2021.

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 3 décembre 2021